

## Des mesures pour l'autonomie et l'engagement de la jeunesse

**La jeunesse est une chance** pour la Loire-Atlantique - qui compte près de **260 000 jeunes âgés de 15 à 30 ans** - et pour la France. Philippe Grosvalet veut « *porter un regard attentif sur les jeunes, leur donner l'occasion de prendre leur place et leur faire confiance* », intention qui s'est traduite en 2011 par la création d'une vice-présidence à la jeunesse, puis en 2012 d'une direction dotée d'un budget de 10 millions d'euros et de 9 référents jeunesse répartis dans toute la Loire-Atlantique... Les conseillers généraux examinent aujourd'hui **le renforcement de l'action du Département dans trois champs**, notamment en direction des jeunes de 16 à 18 ans :

- L'élargissement du **contrat de soutien à l'autonomie des jeunes (CSAJ) à 1 000 bénéficiaires par an**
- **Le développement des aides à la mobilité**
- **L'engagement d'accueillir, au sein de la collectivité, 78 jeunes en service civique** dans les trois années à venir.

### Autonomie : le perfectionnement du CSAJ, outil unique en France

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a été créé en France en 1988, puis transféré de l'Etat aux Départements en 2004. C'est à cette date que **le Département de Loire-Atlantique a innové en créant**, en complément du FAJ, **le Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes (CSAJ)**.

Ce dispositif **reste unique en France**. Il puise sa force dans **l'accompagnement personnalisé** qu'il permet et qui peut être assorti d'**une aide financière ou matérielle qui dure environ 6 mois et peut être renouvelée sous conditions**. En 2011, 811 jeunes ont bénéficié d'un CSAJ et 2 189 d'une aide du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Jusqu'à présent, le CSAJ s'adressait **uniquement aux jeunes en insertion** qui ne pouvaient pas compter sur la solidarité familiale. Parmi eux, près de 40% sont issus de l'Aide Sociale à l'Enfance, et trouvent à leur majorité un véritable tremplin dans ce soutien. **Aujourd'hui, le Département ouvre ce dispositif à de nouveaux publics** avec comme ligne directrice : **le soutien au projet individuel du jeune**.

- **En relevant le plafond du CSAJ à 800€** (alors qu'il était de 600€ auparavant) pour accompagner davantage ceux qui l'étaient déjà.
- **En accompagnant les jeunes travailleurs pauvres** dont les revenus sont compris entre 474€ (seuil du RSA) et 800€ (seuil de pauvreté). Leur projet sera évalué. Ils pourront être accompagnés et aidés financièrement pendant une durée maximale de 6 mois.
- **En permettant à des jeunes résidant dans leur famille, y compris mineurs de 16 à 18 ans**, de recevoir un soutien de **150 € maximum**, en fonction du quotient familial de la famille et de l'évaluation sociale du projet.

Dès 2012, **1 000 jeunes chaque année, dépourvus de soutien familial, bénéficieront d'un CSAJ**, notamment les jeunes travailleurs pauvres. **Ces mesures seront mises en œuvre dès ce mois de juin 2012**. 1,05 M€ y seront consacrés en 2012. Le Département de Loire-Atlantique **réaffirme par ailleurs le rôle primordial des missions locales** dont il a augmenté de manière significative la rémunération en 2012 (environ 20 % sur l'ensemble des missions locales).

## Mobilité : élargissement de l'aide au permis de conduire et création d'une aide au Brevet de Sécurité Routière

Dans une démarche d'insertion professionnelle, avoir les moyens de se déplacer est presque aussi important que de s'appuyer sur un diplôme. Le Département vote deux mesures, qui seront applicables en octobre 2012.

- **L'aide départementale au permis de conduire**, ne concernait jusqu'à présent pas les diplômés considérés comme non-professionnalisants. A compter d'octobre 2012, les jeunes titulaires du **baccalauréat général ou technologique** ainsi que des **Titres professionnels** et des **Certificats de Qualification Professionnel** et se trouvant **en recherche d'un emploi** pourront prétendre à cette aide. Autre nouveauté : **les jeunes de 16 à 18 ans apprentis, en contrat de professionnalisation ou en PACTE** (Parcours d'Accès aux Carrières des Trois fonctions publiques) pourront également solliciter cette aide
- **Une nouvelle aide au Brevet de Sécurité Routière est créée** à destination des 16-18 ans en recherche d'emploi, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou en PACTE ayant de faibles ressources familiales. Cette aide forfaitaire de 150 € doit permettre de financer le BSR, titre qui donne accès à un certain niveau de mobilité, condition primordiale de l'épanouissement professionnel et donc de l'autonomie.

Pour tous les jeunes, le plafond de revenus est augmenté de 600 à 800€ de quotient familial.

**500 jeunes pourraient bénéficier de l'aide à la mobilité dès 2012**, sur ces deux volets : aide au financement du permis de conduire et aide au financement du Brevet de sécurité routière. Le Département a prévu pour cela une enveloppe de **400 000 € en 2012** (budget qui a été **doublé par rapport à 2011** où 230 jeunes avaient bénéficié de l'aide au permis de conduire).

## Engagement : l'accueil de 78 Services civiques dans les services départementaux

Le Département de Loire-Atlantique veut **encourager et valoriser le potentiel d'engagement humain des jeunes au service de l'intérêt général**. En ce sens, le Service civique, par l'accompagnement et l'expérience qu'il offre, est une chance pour chaque jeune. La collectivité territoriale s'engage donc à **accueillir en son sein 78 jeunes sur 3 ans** dans ses services.

Dès la rentrée 2012, **26 jeunes intégreront le Département** dans le cadre de **deux projets portés par Unis Cités et la FAL** (Fédération des Amicales Laïques), associations d'éducation populaire reconnues pour leur savoir-faire spécifique.

## Emploi : 150 jeunes employés dans les services départementaux sur trois ans

Par ailleurs, le Département de Loire-Atlantique, qui se veut **exemplaire en matière de soutien à l'emploi des jeunes**, s'est déjà engagé dans **l'accueil de 150 jeunes sur 3 ans dans ses services**. Ainsi, il recrutera à la rentrée de septembre 2012 :

- **11 jeunes en contrats PACTE** (sur un total de 50 en 3 ans) qui doivent déboucher sur une titularisation dans la fonction publique territoriale.
- **12 jeunes de 16 à 25 ans** préparant un diplôme par la voie de **l'apprentissage** sur un total de 50 en 3 ans.
- **10 jeunes** parmi les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi, accueillis dans le cadre de **Contrats d'Accompagnement à l'Emploi**, sur un total de 50 en 3 ans. 7 jeunes ont déjà intégré les services du Département en avril dernier.